



Directeur(trice)/Responsable sécurité/sûreté



Les parcs de loisirs, d'attractions et les sites culturels sont des espaces clos qui accueillent une diversité d'individus : la sécurité des biens et des personnes est un élément primordial au bon fonctionnement de l'activité.

Le/La directeur(trice)/responsable sécurité/sûreté est chargé(e) de veiller à la sécurité des visiteurs. Son rôle consiste à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des procédures visant à protéger les personnes, les biens et les informations.

Cela implique d'évaluer les risques potentiels, de surveiller les activités de l'entreprise et de s'assurer que les normes de sécurité sont respectées. Le/La directeur(trice)/responsable sécurité/sûreté forme également le personnel aux mesures de sécurité et coordonne les plans d'urgence en cas de besoin. En cas d'incidents, il/elle mène des enquêtes pour en identifier les causes et propose des solutions pour améliorer continuellement la sécurité organisationnelle.





• Principales compétences métiers

Savoir-être professionnels

Etre vigilant et attentif en permanence

Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité

Gérer une situation conflictuelle

Compétences techniques

Superviser des opérations, des actions

Évaluer, prévenir, et gérer les risques et la sécurité

Analyser les risques en matière de protection des personnes et de sécurité incendie

Superviser les contrôles et l'entretien des installations techniques de sécurité incendie

Identifier et mettre en oeuvre les procédures garantissant la sécurité de locaux

Protéger des personnes et des biens

Superviser une intervention de sécurité

Veiller à la mise à jour du registre de sécurité

Expliquer et faire respecter les règles et procédures

Former aux évolutions techniques et règlementaires en matière de sécurité

Gérer une situation conflictuelle

Animer, coordonner une équipe

Prévenir et résoudre les conflits en appliquant les consignes de l'entreprise





• Accès à l'emploi

Niveau d'expérience requis

Une expérience préalable de plusieurs années dans la sécurité/sûreté est nécessaire à l'exercice de ce métier.

Formations obligatoires

L'agrément délivré par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est obligatoire pour tous les professionnels exerçant dans un service privé de sécurité ou les dirigeants de structures possédant un service privé de sécurité.

Formations appréciées

Certification Responsable d'entreprise de sécurité et protection des personnes

Diplôme de Spécialisation Professionnelle Chef(fe) de poste en sécurité privée

Brevet de technicien supérieur (BTS) Management opérationnel de la sécurité (MOS)

Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes

Bachelor universitaire de technologie (BUT) hygiène sécurité environnement parcours science du danger et management des risques professionnels, technologiques et environnementaux

Mooc disponibles et ressources utiles

S Formation "Management opérationnel"

France Compétences